



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2003-MC-1438

DOSSIER N^o : 19127

Objet : Acclaim Energy Inc.
Interdiction d'opérations sur valeurs

L'émetteur n'a pas déposé auprès de la Commission ses états financiers annuels et son rapport annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, ainsi que ses états financiers du trimestre terminé le 31 mars 2003 conformément aux articles 75, 76 et 77 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

vu les articles 265 et 318 de la Loi;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice des marchés des capitaux :

interdit à Acclaim Energy Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations d'information prévues par la Loi.

L'interdiction est prononcée le 10 juin 2003.

La directrice des marchés des capitaux,

Josée Deslauriers

NL/ir

N.B. En vertu de l'article 318 de la Loi, toute personne dont les droits sont affectés par cette décision a le droit d'être entendue. Il lui suffit de communiquer avec Nathalie Lacroix, dans un délai de quinze jours. Après ce délai, le dossier sera transféré au Service du contentieux.

Acclaim Energy Inc.
255, 5th Avenue S.W.
Suite 1800
Calgary (Alberta) T2P 3G6
À l'attention de : J. Paul Charron

c.c. : Computershare Trust Company of Canada